



Dossier d'inscription à la formation théorique obligatoire du Permis de Chasser 2017

Maison de la Chasse et de la Nature
Route de l'Etang
76890 BELLEVILLE EN CAUX

Martine MARCHAND
02.32.19.50.72
mmarchand@fdc76.com

Du Lundi au Jeudi de 9H à
12H et de 13H30 à 17H.
Le vendredi de 9H à 12H
et de 13H30 à 16H30



Nous attirons votre attention concernant la demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser (*cerfa n° 13945*04*), celle-ci doit être dûment complétée recto, verso et accompagnée des différents documents demandés.

Si votre dossier est incomplet nous ne pourrions pas vous inscrire à la Formation Théorique.

NOM : PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE LE A.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL : ADRESSE MAIL :

Autorise la FDC 76 à donner mes coordonnées à un autre candidat dans le cas d'une demande de covoiturage.

Souhaitez-vous recevoir votre convocation par mail : Oui - Non

Objet : Formation théorique préalable obligatoire à l'examen du permis de chasser.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les formations aux épreuves théoriques et pratiques sont **OBLIGATOIRES**.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ces épreuves, nous vous proposons un calendrier prévisionnel pour les **formations théoriques obligatoires**, qui se déroulent sur une ½ journée à Belleville en Caux, à savoir :

	Matin	Après-midi
Judi 31 Aout		
Vendredi 1 ^{er} septembre		
Mercredi 25 Octobre		

**Dossier à retourner
avant le :**

Merci de bien vouloir indiquer votre choix par ordre de préférence (1, 2, 3, 4, ...).



Pour que votre inscription soit prise en compte dans nos services elle devra être accompagnée :

- D'un **chèque de 60 € à l'ordre de la FDC 76** cela inclus la ½ journée de formation théorique, la ½ journée de formation pratique, le livre théorique et le dvd pratique.
- D'un **chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 76** qui vous sera restitué après le passage de l'examen du permis de chasser ou encaissé en cas d'absence non justifiée*.
- Du dossier (**Cerfa n°13945*04**) : demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser.

*Seuls les candidats absents pour un cas de force majeure dûment justifié par écrit à l'adresse suivante : Maison de la Chasse et de la Nature - Route de l'Etang - 76890 Belleville en Caux, pourront être convoqués une seconde fois à la formation sans déposer un nouveau dossier d'inscription.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**LE PRESIDENT
A. DURAND**

Tournez SVP



**A
C
O
M
P
L
E
T
E
R**

Candidat Mineur

AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL Et AUTORISATION D'HOSPITALISATION ou D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je, soussigné(e) père,
mère ou tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et prénom du candidat).....à
participer aux épreuves de formations de l'examen du permis de chasser. Et autorise
la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine Maritime :

- Pour le transport à l'hôpital en cas d'urgence.
- A faire pratiquer par le médecin une intervention chirurgicale
d'urgence avec anesthésie, une radiographie ou les soins
nécessaires.

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom et Prénom **et N° TEL :**

Le :

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

Candidat Majeur

AUTORISATION D'HOSPITALISATION ou D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je, soussigné(e) candidat à la formation
de l'examen du permis de chasser, autorise la Fédération Départementale des
Chasseurs de la Seine Maritime :

- Pour le transport à l'hôpital en cas d'urgence.
- A faire pratiquer par le médecin une intervention chirurgicale
d'urgence avec anesthésie, une radiographie ou les soins
nécessaires.

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom et Prénom **et N° TEL :**

Le :

SIGNATURE DU CANDIDAT

**A
C
O
M
P
L
E
T
E
R**